

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 5 JUILLET 2010

Présents :

M.M.D'HAENE/Bourgmestre

MM.D.DELSOIR/A.DEGRYSE/Mmes.S.POLLET/A-M.FOUREZ/Echevins

MM.R.FLEURQUIN/A.DEMORTIER/Mme.R.TAELMAN-D'HAENE

MM.J.P.BERTE/R.DENIS/ Mmes.Ch.LOISELET/D.DUPONCHEEL

M.P.DELHAYE/R.SMETTE/E.MAHIEU/Conseillers

M.J.HUYS, Secrétaire communal

Absents et excusés : M.Aurélien PIERRE/Mme Charlotte NGO-TONYE/Conseillers

1. Exercice 2009 - Compte communal - approbation - décision

M. Damien Delsoir, Echevin des Finances présente ce compte.

Mme Charlotte Ngo Tonye, rentre en séance à 19h03.

M. Demortier aurait souhaité que l'Echevin des Finances fasse la lecture du compte-rendu de la commission des Finances et regrette que ce P.V. ait été déposé ce jour, sur la table du Conseil.

M. René Smette fait remarquer que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 20% en deux ans. Il considère que ces dépenses qui découlent de la gestion du collège, ne sont pas maîtrisées. Il souhaite obtenir des explications quant à cette augmentation et demande ce qui est envisagé pour la stopper.

M. Delsoir répond qu'une augmentation de 43.000 euros peut être justifiée par l'acquisition de sacs poubelles. D'autres frais techniques augmentent également de 30.000 euros.

M. Smette déclare qu'il y a des questions à se poser sur la gestion suite à ces augmentations importantes. Il ajoute qu'il y a peu d'efforts consentis en matière d'avantages accordés à la population. Il remarque également qu'en 2006 la fiscalité étant de 54% tandis qu'en 2009, elle passe à 59%.

M. Delsoir fait remarquer que cette augmentation est due principalement à l'IPP dont le taux est resté inchangé. Cela provient d'une augmentation du nombre d'habitants et de leurs revenus et que la commune de Pecq, selon le rapport de Dexia, se situe dans la moyenne régionale et provinciale.

M. Smette ajoute qu'en ce qui concerne le ratio des dépenses le taux de couverture des dépenses par la fiscalité passe de 52% en 2006 à 61% en 2009.

M. Fleurquin déclare ce qui suit pour le groupe PS

Comme chaque année, nous sommes invités à analyser le compte de l'année précédente.

Nous n'allons pas revenir sur les chiffres analysés et présentés lors de la commission des finances. A ce niveau, nous tenons à remercier l'échevin des finances pour la tenue de la commission en temps et en heure. Nous profitons également de l'occasion pour remercier la receveuse qui nous a fourni tous les renseignements demandés ainsi que la collaboration habituelle du secrétaire communal.

Le compte que nous avons parcouru est indiscutablement en positif, mais néanmoins il nous interpelle.

Tout d'abord au niveau des taxes :

- Plus de 111.000 euros de taxes sur l'entretien des égouts pour laquelle plus rien ne bouge concernant l'exonération pour les personnes disposant d'une station d'épuration
- Les familles de notre entité ont payé plus de 67.000 euros de taxe immondices supplémentaire par rapport à 2008. Vous nous direz que c'est un plan de la Région Wallonne, mais que vous nous avez imposé à nous la minorité sans aucun dialogue ni consultation ; vous nous avez mis devant le fait accompli.
- Au niveau culturel, un bulletin communal est sorti début 2009 avec en avant dernière page l'annonce de 3 parutions supplémentaires dans la même année. Ce ne fut pas le cas donc des économies.
- Au niveau associatif, depuis 2008, vous avez supprimé de manière arbitraire nombre de subsides aux associations de notre entité qui pourtant font vivre et animent notre entité.
- D'autres chantiers se profilent qui risquent de coûter très cher
- Le Centre Alphonse Rivière, dossier dans lequel il est difficile de voir clair
- Le Musée Jules Jooris dans un bâtiment communal en très mauvais état voir reportage visuel de Notélé à l'initiative d'Eric Mahieu
- Mise en conformité du home qui va coûter minimum 50% aux caisses communales hors subsides Région Wallonne
- La seule éclaircie dans ce tableau noir réside dans la rénovation des voiries dans le budget 2010, il est vrai obtenu par les membres de la minorité.
- Mais pour notre groupe...le plus grave est cette cacophonie dans la majorité qui mène inévitablement à l'immobilisme : les collègues ont du mal à se tenir, pas de conseil communal pendant trois mois, conseil communal convoqué par des membres de la majorité dont des échevins, recommandé avec accusé de réception non récupéré par le CPAS etc...etc... Cela ne doit pas être agréable tant pour le personnel communal que du CPAS de travailler dans cette ambiance.
- Nous en terminerons avec un nouvel exemple frappant de discorde dans une majorité pourtant absolue : un permis doit être octroyé à une discothèque et le vote donne 2 oui, 2 non, et 2 abstentions.
- Comment pourriez-vous travailler de façon sereine et constructive, nous vous posons la question
- Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce compte et cette situation communale surréaliste.

M. Demortier abonde dans ce sens.

Il conclut en disant que si le résultat du compte est positif, force est de constater que rien ne se fait plus dans la commune et rappelle que M. Delsoir avait signalé en son temps qu'il était d'accord de rester à son poste d'échevin des Finances à condition qu'il ait la main mise sur les finances.

M. Delsoir répond qu'il avait marqué son accord de prendre cet échevinat à condition d'avoir les mains entièrement libres et il constate qu'aujourd'hui, il ne les a presque plus.

M. Demortier lui propose d'abandonner les finances

Après quoi, le Président demande le vote

Celui-ci donne le résultat suivant

11 oui (ARC)

5 non (PS + OSER + eNSEMBLE)

Ce compte se résume comme suit :

	+/-	Service ordinaire	Service extraordinaire
1. Droits constatés		6.606.972,64	2.556.980,18
Non-valeurs et irrécouvrables	=	198.379,62	0,00
Droits constatés nets		6.408.593,02	2.556.980,18
Engagements	-	5.356.254,47	2.125.707,58

Résultat budgétaire	=	1.052.338,55	431.272,60
Positif :			
Négatif :			
2. Engagements		5.356.254,47	2.125.707,58
Imputations comptables	-	4.997.276,97	1.318.055,31
Engagements à reporter	=	358.977,50	807.652,27
3. Droits constatés nets		6.408.593,02	2.556.980,18
Imputations	-	4.997.276,97	1.318.055,31
Résultat comptable	=	1.411.316,05	1.238.924,87

2. Exercice 2010 - Modification budgétaire n°1 - approbation - décision

M. Delsoir présente cette modification budgétaire.

M. Demortier souhaite une décision claire et précise sur les dossiers suivants :

- le centre Alphonse Rivière
- la Chaussée d'Audenarde
- le casse vitesse
- la place de Hérinnes

M. Smette estime que les dépenses relatives aux frais de bâtiments sont toujours sous évaluées lors de l'élaboration du budget et, par conséquent, doivent être revus en modification budgétaire.

Cette modification budgétaire est sanctionnée par le vote suivant :

11 oui 6 non (PS + OSER + eNSEMBLE)

Elle se résume comme suit :

A. Service ordinaire

Les recettes connaissent à la fois une augmentation de 273.420,36 euros et une diminution de 20,38 euros.

Les dépenses sont augmentées de 201.735,18 euros d'une part et diminuées de 95.041,42 euros d'autre part.

Le nouveau résultat consiste en un boni de 932.978,01 euros

B. Service extraordinaire

Les recettes subissent à la fois une augmentation de 89.904,64 euros et une diminution de 3.606,42 euros.

Les dépenses sont majorées de 83.933,66 euros d'une part et diminuées de 3.606,42 euros.

Le nouveau boni s'élève à 428.640,34 euros.

3. Fonds de réserve extraordinaire - Approvisionnement - décision

- Considérant que le fonds de réserve extraordinaire présente au compte 2009 (solde du 31/12/2009) un solde de 10.720,81 euros ;

-Vu la résolution du 14 décembre 2009 par laquelle le Conseil communal décide d'alimenter le fonds de réserve extraordinaire d'un montant de 373.000,- euros ;

- Vu la résolution du 1^{er} février 2010 par laquelle le Conseil communal décide d'utiliser le fonds de réserve extraordinaire à concurrence de 338.310,-euros au financement des dépenses extraordinaires ;

- Considérant que des voies et moyens excédentaires proviennent des éléments suivants ;

- Achat matériel informatique (imprimantes) 104/74253.2008
290,48 euros
- Achat matériel équipement voirie (outillage) 42102/74451.2009
2.807,91 euros

- Considérant que ces montants pourraient permettre d'alimenter le fonds de réserve extraordinaire ;

- Vu les finances communales ;

- Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Décide, à l'unanimité:

Article 1^{er} : d'alimenter le fonds de réserve extraordinaire d'un montant de 3.098,39 euros provenant de voies et moyens excédentaires suivants :

- Achat matériel informatique (imprimantes) 104/74253.2008
290,48 euros
- Achat matériel équipement voirie (outillage) 42102/74451.2009
2.807,91 euros

Article 2 : de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle ainsi qu'au Receveur communal.

4. Fonds de réserve extraordinaire - Utilisation - décision

- Considérant que le fonds de réserve extraordinaire présente au compte 2009 (solde du 31/12/2009) un solde de 10.720,81 euros ;

-Vu la résolution du 14 décembre 2009 par laquelle le Conseil communal décide d'alimenter le fonds de réserve extraordinaire d'un montant de 373.000,- euros ;

- Vu la résolution du 1^{er} février 2010 par laquelle le Conseil communal décide d'utiliser le fonds de réserve extraordinaire à concurrence de 338.310,-euros au financement des dépenses extraordinaires ;

- Vu la résolution de ce jour par laquelle le Conseil communal décide d'alimenter le fonds de réserve d'un montant de 3.098,39 euros ;

- Vu les dépenses extraordinaires prévues en modification budgétaire numéro 1 de l'exercice 2010, pour lesquelles il a été prévu d'utiliser le fonds de réserve extraordinaire comme mode de financement, à savoir ::

- 060/995-51 (projet 2010/0023) : Achat mobilier bureau -
art.104/74151.2010 2.121,08 euros
- 060/995-51 (projet 2010/0027) : Système sécurité ATL -
art.124/72356.2010 5.000,00 euros
- 060/995-51 (projet 2010/0025) : Achat frigo salle R. Lefebvre -
art.124/74451.2010 1.263,24 euros
- 060/995-51 (projet 2010/0024) : Achat frigo - art.72205/74151.2010
399,00 euros
- 060/995-51 (projet 2010/0026) : Achat éléments podium -
art.763/74451.2010 6.000,00 euros

- Vu les finances communales ;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Décide, à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'utiliser le fonds de réserve extraordinaire à concurrence d'un montant de 14.783,32 euros au financement des dépenses extraordinaires suivantes :

- 060/995-51 (projet 2010/0023) : Achat mobilier bureau -
art.104/74151.2010 2.121,08 euros
- 060/995-51 (projet 2010/0027) : Système sécurité ATL -

- | | |
|--|----------------|
| art.124/72356.2010 | 5.000,00 euros |
| • 060/995-51 (projet 2010/0025) : Achat frigo salle R. Lefebvre - art.124/74451.2010 | 1.263,24 euros |
| • 060/995-51 (projet 2010/0024) : Achat frigo - art.72205/74151.2010 | 399,00 euros |
| • 060/995-51 (projet 2010/0026) : Achat éléments podium - art.763/74451.2010 | 6.000,00 euros |

Article 2. : de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle ainsi qu'au Receveur communal.

5. Acquisition d'éléments podium - Approbation des conditions et du mode de passation du marché et attribution - décision

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs, et ses modifications ultérieures;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 17, § 2, 1° a;

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures;

Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures, notamment l'article 3, § 3;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle;

Considérant que la commune possède un podium qui dans certaines circonstances s'avère trop petit ;

Considérant qu'il est possible d'acquérir des éléments supplémentaires en vue d'obtenir un ensemble plus complet et plus fonctionnel ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 4.958,68 euros hors TVA ou 6.000,00 euros, 21% TVA comprise;

Considérant que l'estimation du marché est inférieure à 5.500,- euros hors T.V.A. et qu'il peut être passé par procédure négociée sans publicité sur simple présentation de facture;

Vu l'offre de prix reçu de la firme Touartube dont le siège est établi à 7700 Mouscron, rue de Menin, 406 dont le montant s'élève à 4.920,-euros hors T.V.A. ;

Considérant que les crédits budgétaires sont prévus en modification budgétaire numéro 1 de l'exercice 2010 à l'article 763/74451.2010 (projet numéro 20100026) ;

Considérant que le crédit sera financé par utilisation du fonds de réserve ;

Considérant que les éléments proposés par la firme Touartube selon son offre du 7 juin 2010 pour un montant de 4.920,-

euros hors T.V.A, soit 5.953,20 euros TVA comprise sont adaptés au podium déjà en notre possession étant donné qu'il sont destinés à compléter celui-ci ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : De procéder à l'acquisition de 8 éléments de podium destinés à compléter le podium existant à la commune.

Article 2 : De choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché.

Article 3 : D'attribuer ce marché à la firme TOUARTUBE, rue de Menin 406 - 7700 Mouscron, pour le montant de son offre du 7 juin 2010, à savoir la somme de 4.920,-euros hors TVA, soit 5.953,20 euros TVAC.

Article 4 : De prévoir la dépense relative à cette acquisition au service extraordinaire à l'article 763/74451.2010 (projet 20100026) en modification budgétaire n°1 de l'exercice 2010 et de financer celle-ci au moyen du fonds de réserve extraordinaire.

Article 5 : D'annexer la présente résolution au mandat de paiement.

6. Fabrique d'église de Warcoing - Compte de l'exercice 2009

A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable sur ce compte qui se présente comme suit :

Total des recettes : 52.343,38 euros
Total des dépenses : 34.826,26 euros
Excédent : 17.517,12 euros
PM : supplément communal : 2.274,22 euros

7. I.P.F.H. - Retrait du secteur IV Wallonie Picarde - Désaffiliation de l'Intercommunale - décision

Vu que le retrait de la commune de Pecq de l'intercommunale d'électricité du Hainaut, en abrégé I.E.H. est effectif depuis le 1^{er} janvier 2010 ;

Vu que la commune de Pecq est déjà affiliée aux intercommunales SIMOGEL et I.E.G., ainsi qu'au secteur IV « Wallonie Picarde » de l'intercommunale I.P.F.H. ;

Considérant les dispositions du Code de la Démocratie locale ;

A l'unanimité, le Conseil décide :

Article 1^{er} : d'approuver le retrait de la commune du secteur IV « Wallonie Picarde » de l'intercommunale I.P.F.H., en ce qui concerne l'activité électricité, conformément aux dispositions statutaires de celle-ci avec effet au 1^{er} janvier 2010 ;

Article 2 : de communiquer la présente décision du Conseil aux autorités de Tutelle et au Secrétariat de l'intercommunale I.P.F.H. ;

Article 3 : de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération

Article 4 : de transmettre la présente délibération
- à l'intercommunale IGRETEC, société gestionnaire de l'intercommunale I.P.F.H. (Boulevard Mayence, 1 à 6000 CHARLEROI), comme le prévoit

- les statuts ;
- au Gouvernement provincial ;
- au Ministre régional de tutelle sur les Intercommunales

8. Question(s) éventuelle(s)

Questions de M. René Smette

1. Fauchage des bas-côtés

Il semblerait que le fauchage n'ait plus été effectué depuis un certain temps, or on constate que sur certaines voiries communales, et la rue de St-Léger en est un exemple parfait, la hauteur des mauvaises herbes présente un danger certain pour la circulation des usagers à cause d'un manque de visibilité dans les virages et croisements.

Sans aller jusqu'à un fauchage général sur toute l'entité, il serait judicieux de faucher partout où cette visibilité est déficiente, et de faucher sur quelques mètres lorsque la dangerosité de la circulation devient cruciale.

2. Etat des routes et problèmes de circulation

Où en le dossier du rond-point de Warcoing, qui se dégrade de jour en jour et qui présente toujours le même caractère de dangerosité pour les usagers ?

Savez-vous pourquoi des travaux ont été entamés par le MET à l'un des rond-points de la RN511 depuis le mois de novembre, avec adjonction d'un feu-rouge temporaire qui perturbe la circulation, mais que rien ne bouge depuis 8 mois.

Bravo pour l'alphatage réussi dans la rue de la Briqueterie mais il est urgent que le traçage des lignes blanches soit effectué également pour compléter ce bel ouvrage.

En ce qui concerne les travaux de réfection de voirie effectués par la commune d'Estaimpuis près du canal, il serait judicieux que les communes se concertent, pour que, dans ce cas, on se retrouve pas venant de Pecq par la rue G. Biernaux, face à face avec des travaux (sans avertissement préalable) qui vous emmènent par la rue de la Briqueterie (non tracée) pour effectuer un tourne-à-gauche dangereux vers Espierres, se retrouver ensuite dans le rond-point de la mort, pour finir au feu rouge du rond-point d'Espierres que je viens de citer ?

Questions de Eric Mahieu

1. J'ai voulu savoir l'évolution du dossier concernant les problèmes de voirie devant l'école paroissiale d'Hérinnes

Le Bourgmestre informe qu'il rencontrera le Commissaire Voyer à ce sujet afin d'obtenir ses commentaires.

2. Où en sommes-nous avec le marquage au sol rue de la Briqueterie ?

Le Bourgmestre lui signale que lors du dernier collègue, le cahier des charges a été passé.

3. Précédemment le conseil a marqué son accord pour les éléments de podium, mais pourrions-nous avoir un récapitulatif du nombre de tables, de chaises et barrières Nadar ? Il semblerait que lorsqu'il y a plusieurs demandes le matériel est insuffisant ?

Le Bourgmestre chargera M. Jacques De Coker, Brigadier, de lui remettre un inventaire du matériel.

4. Où en sommes-nous dans la procédure d'installation du Okay Colruyt ?

Le Bourgmestre signale que l'on vient de recevoir les plans du MET pour étudier l'entrée du magasin

5. Pourquoi n'a-t-il pas eu de publicité pour la fête de la musique à la coupure Hazard ?

Le Bourgmestre répond que c'est la Maison de la Culture de Tournai qui a tout organisé.

Question de M. René Fleurquin

Le jeudi 8 juillet la Commission d'évaluation des projets de mise en conformité du Home Général Lemaire se réunira à l'Administration communale.

Vu la période des vacances et donc des absents et l'importance vitale de cette mise en conformité, ma demande est de savoir s'il est possible en privilégiant l'esprit plutôt que la lettre du règlement que je remplace Aurélien Pierre.

Il lui a été répondu favorablement.